



10 octobre 2023

Robert J. Morrissey, député
Président
Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du
développement social et de la condition des personnes handicapées
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Bonjour,

Je suis heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au onzième rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées intitulé *Stratégie nationale sur le logement*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 12 juin 2023.

Le gouvernement salue et valorise le travail accompli par le Comité pour examiner l'état d'avancement et les résultats de la Stratégie nationale sur le logement (SNL). Le gouvernement est d'accord avec le Comité sur la nécessité d'améliorer continuellement les programmes offerts dans le cadre de la SNL et d'intensifier ses efforts en les unissant à ceux d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement. Le gouvernement accueille donc favorablement ces recommandations. De plus, j'ai le plaisir d'annoncer qu'il prend déjà des mesures pour donner suite à bon nombre d'entre elles. Il collabore aussi avec tous les ordres de gouvernement à mettre en place d'autres mesures pour accroître rapidement l'offre de logements et s'attaquer à la crise du logement.

La réponse ci-jointe donne suite aux recommandations du Comité permanent et décrit les progrès que le gouvernement a réalisés et continuera de réaliser dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement et la création d'un système de logement qui sert toutes les personnes vivant au Canada.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

L'honorable Sean Fraser, C.P., député
Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

...2

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES INTITULÉ *STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT*

Introduction

Le gouvernement du Canada (le « gouvernement ») a le plaisir de répondre au rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (le « Comité ») intitulé *Stratégie nationale sur le logement*.

Le gouvernement salue le travail du Comité et accueille favorablement l'analyse, les points de vue et les recommandations découlant des divers témoignages qu'il a entendus. Le gouvernement a examiné attentivement le rapport du Comité et appuie, dans l'ensemble, les recommandations qu'il contient. Le gouvernement est heureux de cette occasion de pouvoir répondre aux recommandations formulées et aux principaux thèmes soulevés par le Comité.

Le gouvernement est d'accord avec le Comité pour dire que trop de personnes au Canada ne peuvent pas se payer un logement qui répond à leurs besoins. Bien que cette crise du logement se manifeste de différentes façons dans chaque région du pays, veiller au bon fonctionnement du système de logement est un enjeu d'une importance capitale pour tout le monde au Canada et une priorité pour le gouvernement.

La SNL est un outil essentiel pour relever des défis particuliers qui sont au cœur du système canadien du logement. Ses programmes aident à combler certaines lacunes de financement qui ont une incidence sur la construction de logements et l'entretien de logements existants. La SNL suscite également de nouvelles recherches et des innovations qui permettent au gouvernement et au grand public de mieux comprendre le système canadien du logement. Au 30 juin 2023, voici ce qu'ont permis d'accomplir les initiatives de la SNL administrées par le gouvernement fédéral : la construction de 113,467 logements ou l'engagement à le faire, la réparation de 126 011 logements ou l'engagement à le faire et la préservation de 41,924 logements communautaires.

Toutefois, la SNL ne peut pas, à elle seule, répondre à la gamme complète de besoins en matière de logement au Canada. De par sa conception, la SNL répond à des problèmes précis de longue date au sein du système canadien du logement, comme le manque de financement pour le logement abordable ou les facteurs dissuasifs de la création de logements locatifs. Les recherches de la SCHL montrent que pour rétablir l'abordabilité d'ici 2030, le Canada devra prendre une combinaison de mesures ambitieuses pour accroître l'offre de logements – qui permettront de construire jusqu'à 3,5 millions de logements, en sus des projections actuelles – et de mesures prudentes et bien calibrées pour tempérer la demande de logements. Le gouvernement fédéral ne peut relever un défi d'une telle ampleur et urgence en agissant seul. C'est en unissant les forces de tous les ordres de gouvernement, du secteur privé et du secteur sans but lucratif que nous pourrions trouver des solutions durables pour l'ensemble du système de logement.

Cette nécessité d'une action collective et coordonnée est renforcée par les changements macroéconomiques et démographiques qui ont eu une incidence sur le système de logement et l'abordabilité au Canada. Depuis le lancement de la SNL en 2017, le Canada a connu d'importantes hausses des coûts de construction, exacerbées en partie par une inflation record et des perturbations récurrentes de la chaîne d'approvisionnement. La volatilité des taux d'intérêt et l'incertitude économique ont également contribué aux coûts élevés de réparation et de construction de logements. Bien que la croissance démographique aide à répondre aux besoins du marché du travail dans le secteur de la construction, elle a creusé et aggravé l'écart existant dans l'offre de logements.

Malgré ce contexte difficile, le gouvernement est toujours aussi déterminé à relever les défis relatifs au système canadien du logement. Comme le signale le Comité dans son rapport, pour ce faire, il faudra que la SNL continue d'évoluer de nombreuses façons. La présente réponse porte sur les trois principaux thèmes des recommandations du Comité, y compris les mesures que le gouvernement a déjà prises ou prendra à l'avenir pour renforcer la SNL et les autres mesures visant à relever les défis en matière de logement au Canada.

Thème 1 – Soutien aux populations vulnérables (recommandations 1 et 2)

Tout comme le Comité, le gouvernement est d'avis qu'il est crucial d'accorder la priorité aux besoins des populations vulnérables dans le cadre des programmes de la SNL. Bien que la SNL réponde aux besoins en matière de logement dans l'ensemble du continuum du logement, y compris celui d'accroître l'offre globale de logements, le logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins a été désigné comme l'un des domaines d'intervention prioritaires de la SNL. Lorsque la SNL a été lancée en 2017, l'un de ses objectifs était de réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028. Le budget de 2022 présente l'engagement encore plus ambitieux de mettre fin à l'itinérance chronique d'ici 2030. Il faudra une approche pangouvernementale pour y parvenir. Une bonne partie du travail est accompli en partenariat avec les provinces et territoires (PT) grâce à des ententes bilatérales conclues en vertu du Cadre de partenariat pour le logement, un sujet traité plus loin au thème 3.

Priorité aux populations vulnérables

La SNL est conçue pour garantir que ses fonds soient affectés en priorité aux logements destinés aux personnes qui ont les plus grands besoins : priorisation du financement d'ensembles de logements destinés aux populations vulnérables, établissement de cibles de logements ou de montants réservés pour les groupes de population vulnérables et élaboration d'initiatives qui ciblent les groupes prioritaires (recommandation 1). Ces principes se reflètent dans l'évolution des programmes existants ou le lancement de nouveaux programmes de la SNL, comme ceux que met en évidence le rapport du Comité : le Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL).

Le FNCIL est un programme qui fournit 13,17 milliards de dollars sous forme de contributions et de prêts pour créer jusqu'à 60 000 logements et réparer jusqu'à 240 000 logements. Le programme comprend des cibles précises pour les populations vulnérables, comme des places d'hébergement ou des logements de transition pour les personnes survivantes de la violence fondée sur le sexe et des logements pour personnes ayant une déficience développementale ou pour personnes âgées. Il comporte aussi des montants réservés distincts pour répondre aux besoins de la population noire du Canada (50 millions de dollars) et des femmes et des enfants fuyant la violence fondée sur le sexe (250 millions de dollars) ainsi qu'un financement réservé aux logements pour les Autochtones et le Nord (138,1 millions de dollars).

L'ICRL reflète aussi la façon dont la SNL a évolué afin de mieux servir les populations vulnérables grâce au lancement de nouveaux programmes. Elle a été lancée en 2020 pour répondre aux besoins accrus de logements en raison de la pandémie de COVID-19. Tous les logements offerts dans le cadre de l'ICRL doivent être conçus pour les personnes et les populations ciblées qui sont vulnérables et qui ont, ou auraient autrement, de graves besoins de logement, ou encore pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque élevé de s'y trouver. Les logements doivent être abordables, c'est-à-dire que les frais de logement doivent correspondre à moins de 30 % du revenu brut du ménage ou à l'équivalent de la composante logement de l'aide au revenu provinciale ou territoriale.

Le programme a reçu deux autres phases de financement dans les budgets de 2021 et de 2022, ce qui a porté l'investissement total à 4 milliards de dollars pour créer 12 000 logements abordables pour les groupes de population prioritaires dans le cadre de trois phases de financement. Le programme est en voie de dépasser cette cible en créant 15 500 logements abordables. Le tableau 1 ci-dessous fournit plus de détails sur les cibles et les progrès réalisés à ce jour. Bien que l'ICRL ait permis de loger rapidement des personnes, le programme a été mis sur pied en réponse à la pandémie de COVID-19. D'autres analyses de politiques sont nécessaires pour déterminer la meilleure approche à long terme en matière de services offerts aux personnes les plus à risque de perdre leur logement et de se trouver en situation d'itinérance. Nous reconnaissons qu'il reste un travail important à faire pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance au Canada, sujet qui sera abordé plus en détail dans les sections ci-dessous (recommandation 1).

Tableau 1 – Cibles et engagements à ce jour, ICRL

Initiative pour la création rapide de logements		
Volet / populations cibles	Cibles sur 4 ans (2021-2022 à 2023-2024)	Total des engagements (en date du 30 juin 2023)
Financement total (en milliards de dollars)	4,00	2,94
Total de logements neufs	12 000	12 046
Autochtones	-	4 300
Personnes à risque de se trouver en situation d'itinérance	-	2 586
Personnes âgées	-	1 342

Au-delà des efforts qu'il déploie dans le cadre du FNCIL et de l'ICRL, le gouvernement accorde la priorité aux besoins en comblant les lacunes des stratégies de logement fondées sur les distinctions. Il le fait entre autres en collaborant avec des partenaires autochtones en vue d'élaborer conjointement la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique (URN) et de créer le Centre national de logement pour les Autochtones dans le cadre d'un partenariat entre les Autochtones, la SCHL, le ministre des Affaires du Nord et certains groupes de coopératives d'habitation, par l'intermédiaire du Programme de développement de coopératives d'habitation. Le gouvernement a annoncé dans le budget de 2023 un investissement de 4 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2024-2025, afin d'améliorer la qualité et l'abordabilité globales des logements pour les Autochtones vivant dans les régions URN. Il a aussi versé un montant supplémentaire de 300 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer conjointement la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux URN, dont un financement de 281,5 millions de dollars dans le budget de 2022 pour répondre aux besoins immédiats dans les régions URN. Dans le cadre du Programme de développement des coopératives d'habitation, on investira 1,5 milliard de dollars pour créer des milliers de logements coopératifs. Il s'agit là du plus important investissement réalisé dans les coopératives d'habitation au pays en 30 ans.

En plus des initiatives de logement décrites ci-dessus, Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance appuie également l'objectif de la SNL de s'attaquer à l'itinérance chronique. Notre gouvernement a doublé le financement de Vers un chez-soi, qui passe ainsi à près de 4 milliards de dollars sur neuf ans (à compter de 2019). Il servira à appuyer les services destinés aux personnes les plus vulnérables au Canada, afin de les aider à obtenir et à conserver un logement sûr, stable et abordable. Vers un chez-soi comprend des volets de financement réservés aux initiatives de lutte contre l'itinérance dirigées par les Autochtones et aux défis uniques en matière d'itinérance que doivent relever les collectivités rurales et éloignées et celles des territoires.

Dans le cadre du programme Vers un chez-soi, le gouvernement travaille directement avec les collectivités pour mettre en œuvre des pratiques exemplaires d'aide aux personnes en situation d'itinérance, y compris un système d'accès coordonné. Ce système contribue à assurer l'équité et à simplifier les processus en accordant la priorité aux personnes qui ont le plus besoin d'aide et en les mettant en relation avec des services de logement appropriés. Cette année, le gouvernement a aussi lancé l'initiative de recherche-action sur l'itinérance chronique dans huit collectivités du Canada. Cette initiative communautaire de 18 millions de dollars aidera à cerner les obstacles à l'élimination de l'itinérance chronique et à déterminer les pratiques exemplaires futures pour atteindre l'objectif de réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028. La SCHL s'associe également à Statistique Canada pour fournir des données sur la population et les résultats relatifs aux logements créés dans le cadre de la SNL.

Pour contribuer à surmonter les défis actuels en matière de données, dans le cadre du programme Vers un chez-soi, le gouvernement tient aussi à jour le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA). Le gouvernement exige que les collectivités désignées mettent en œuvre le SISA pour permettre aux fournisseurs de services d'une même collectivité d'accéder en temps réel aux données de gestion de cas et d'accroître la coordination des services. Le SISA aide les collectivités à mieux comprendre leurs défis en matière d'itinérance et soutient la mise en place de services de soutien intégrés et durables pour les personnes en situation d'itinérance.

Des approches ciblées et globales sont aussi nécessaires pour tenir compte des circonstances particulières qui peuvent mener à l'itinérance dans certaines communautés. C'est pourquoi le gouvernement investit 106,8 millions de dollars sur cinq ans pour lancer le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans afin d'offrir des mesures de soutien adaptées aux vétérans en situation d'itinérance. Les résultats de l'appel de propositions devraient être communiqués à l'automne 2023.

Un nouveau comité des sous-ministres sur le logement et l'itinérance a été créé pour améliorer la coordination et l'harmonisation des mesures fédérales en matière de logement et d'itinérance. Bien que les efforts du gouvernement fédéral ne soient qu'une composante de la lutte contre l'itinérance, la SCHL et Infrastructure Canada (INFC) reconnaissent que la prévention et la réduction de l'itinérance, y compris l'itinérance chronique, nécessitent une reddition de comptes transparente, une harmonisation des initiatives fédérales ainsi qu'un soutien et des efforts intergouvernementaux. Dans le cadre du travail de ce comité et de celui d'autres comités interministériels fédéraux décrits au thème 3, le gouvernement élabore une stratégie pangouvernementale pour progresser davantage vers l'atteinte des objectifs de la SNL d'ici 2027-2028.

Mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de la personne

Par l'entremise de la SNL et de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, le gouvernement du Canada a confirmé la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, tel que reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Pour soutenir la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, les programmes fédéraux de logement et de lutte contre l'itinérance mettent l'accent sur la priorité donnée aux besoins des populations vulnérables, comme les personnes en situation d'itinérance ou à risque de s'y trouver, les personnes âgées, les Autochtones, les personnes survivantes de la violence fondée sur le sexe et les personnes ayant une déficience développementale.

Dans le cadre de la SNL et d'autres stratégies de logement, le gouvernement a cherché à respecter les principes de non-discrimination, d'inclusion, de participation et de responsabilisation dans le cadre de son engagement envers une approche du logement axée sur les droits de la personne (recommandation 2). L'élaboration initiale de la SNL a intégré ces principes grâce à l'analyse comparative entre les sexes plus et de vastes consultations préalables auprès de personnes ayant une expérience vécue des besoins et de l'iniquité en matière de logement. Depuis l'adoption de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* en juin 2019, le gouvernement a aussi mis en place des mécanismes clés de responsabilisation, de participation, de non-discrimination et d'inclusion afin d'appuyer les objectifs de la SNL, notamment :

- le Conseil national du logement, un organisme consultatif spécialisé indépendant et diversifié qui conseille le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités;
- le poste de défenseur fédéral du logement. Le mandat du défenseur comprend la surveillance de la mise en œuvre de la politique en matière de logement et l'évaluation de ses effets sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables, ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu dans l'itinérance;
- les commissions d'examen chargées de tenir des audiences pour examiner les problèmes systémiques de logement, dont la première est axée sur la financiarisation des logements construits pour la location.

Thème 2 – Optimisation de la conception, de la mise en œuvre et de la mesure des programmes (recommandations 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 15)

Le gouvernement est d'accord avec le Comité pour dire qu'il doit continuellement peaufiner son approche à l'égard de la conception, de la mise en œuvre et de la mesure de la SNL. Il considère ce processus d'amélioration continue essentiel dans l'application efficace et efficiente de la SNL pour offrir des solutions de logement. De plus, le gouvernement reconnaît qu'une telle capacité d'adaptation n'a jamais été aussi importante que dans le contexte économique, social et du logement d'aujourd'hui caractérisé par son dynamisme et sa rapide évolution.

Conception

Comme le souligne le rapport du Comité, la SNL a toujours évolué en fonction des conditions changeantes et de manière à intégrer les commentaires des parties prenantes. Dans bien des cas, il en a résulté un nouvel investissement gouvernemental pour répondre à des besoins changeants ou émergents. C'est le cas, par exemple, des deux phases de financement supplémentaires de l'ICRL après son affectation initiale en réponse aux pressions liées à la COVID-19. Dans d'autres cas, les changements étaient axés sur la réaffectation dans les domaines qui ont une grande incidence, comme l'annonce dans le budget de 2023 de réaffecter le financement du volet de réparation du FNCIL au volet de construction. Des assouplissements ont aussi été apportés aux programmes de la SNL afin de mieux soutenir les clients, comme une prolongation de six mois accordée aux projets de l'ICRL dans le Nord.

Le gouvernement appuie la recommandation du Comité de s'assurer que le FNCIL, en particulier, répond aux besoins de la population canadienne dans toutes les régions (recommandation 3). Comme le programme est fondé sur les demandes, aucun objectif de financement provincial ou régional n'est fixé. Par conséquent, la SCHL surveille activement la diversité géographique des demandes et utilise sa présence nationale pour encourager la participation d'un large éventail de marchés. La SCHL a adapté les processus du FNCIL pour donner suite aux commentaires des demandeurs afin d'encourager une meilleure répartition géographique du financement. L'instauration de demandes fondées sur le portefeuille pour les PT et les municipalités a notamment permis de réduire les obstacles aux demandes ou à la concurrence pour obtenir du financement, surtout pour les collectivités rurales et éloignées. Outre ces mesures, le gouvernement a créé des montants réservés particuliers pour encourager et soutenir davantage un bassin de demandes diversifiées sur le plan géographique qui reflète les régions ayant les plus grands besoins en matière de logement. C'est le cas du financement de 138,1 millions de dollars consacré exclusivement aux logements pour les Autochtones et le Nord.

Le gouvernement est résolu à continuer d'apporter des améliorations à la conception des programmes à l'avenir. Ce travail consiste notamment à tirer parti de l'Initiative des terrains fédéraux, afin de s'assurer que le gouvernement fédéral déploie son inventaire de terrains pour faire avancer les objectifs de la SNL aussi efficacement que possible, comme on l'a souligné dans le rapport du Comité.

De plus, dans le budget de 2022, le gouvernement s'est engagé à renforcer davantage son approche de financement en réévaluant les exigences d'abordabilité du FNCIL. À l'automne 2023, le gouvernement a annoncé la hausse du montant de la contribution par logement pour la construction résidentielle, conformément aux recommandations du Comité. Toujours à l'appui des recommandations du Comité, le gouvernement continuera d'évaluer les répercussions potentielles d'autres modifications au programme. Le gouvernement n'appuie pas un examen semblable pour l'ICRL, car la durée de ce programme était limitée et les décisions de financement ont déjà été communiquées pour sa dernière phase (recommandation 4). Le gouvernement continuera toutefois d'examiner les moyens de servir la population visée par cette initiative de façon permanente, notamment en complétant les programmes existants mentionnés sous le thème 1 comme le FNCIL, la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux URN et le programme Vers un chez-soi.

Mise en œuvre

Sur le plan opérationnel, la SCHL revoit continuellement l'adéquation de ses processus, de ses politiques et de ses communications, conformément aux recommandations du Comité. Ces examens continus sont fondés sur l'évaluation des données opérationnelles de la SCHL, y compris les délais de traitement, ainsi que sur les commentaires des demandeurs. Ces efforts ont simplifié des processus trop fastidieux et bureaucratiques, ce qui a permis aux demandeurs de réaliser des gains de temps importants (recommandations 5 et 6).

C'est particulièrement le cas des groupes autochtones et du secteur sans but lucratif. Le lancement d'un volet spécial de financement sous forme de contribution seulement du FNCIL s'est traduit par un traitement des approbations et des ententes en aussi peu que quatre semaines. Les commentaires des demandeurs montrent que ces efforts portent leurs fruits, car le taux de satisfaction de la clientèle a dépassé 80 % en 2022. La SCHL établira et suivra les objectifs d'amélioration des processus liés à la SNL, à commencer par le FNCIL et dès le Rapport annuel de 2024.

La SCHL poursuit l'examen des lignes directrices du FNCIL en travaillant avec l'industrie, les PT, le secteur sans but lucratif et les promoteurs à but lucratif. Les consultations et les commentaires subséquents ont permis de réduire les délais de traitement des demandes du FNCIL et fait passer à 10 minutes le temps nécessaire pour remplir les demandes de contribution seulement.

Mesure

Le gouvernement est d'accord avec le Comité quant à l'importance cruciale de l'exactitude et de la transparence des renseignements sur le rendement et les répercussions de la SNL. La SCHL publie régulièrement et largement sur le site Web [*Un chez-soi d'abord*](#) consacré à la diffusion de rapports sur les recherches, les études de cas et les progrès liés à la SNL. Elle met clairement l'accent sur l'élargissement de la portée de ses rapports publics sur les résultats en matière d'abordabilité et l'incidence sur les groupes vulnérables (recommandations 7 et 9) en ce qui a trait à l'administration de la SNL. Cette approche a mené à plusieurs nouveaux projets, notamment :

- un partenariat avec Statistique Canada qui fournira des données fondées sur la population et les résultats relatifs aux personnes qui vivent dans des logements créés dans le cadre de la SNL (recommandation 15);
- l'élaboration d'une stratégie de mesure pour chacun des 11 résultats communs de la SNL;
- le lancement d'une étude longitudinale avec des chercheurs du secteur du logement de partout au Canada sur les résultats à long terme des investissements dans le logement abordable.

La situation économique et les besoins en matière de logement varient grandement au sein de la population au Canada. Il serait donc trompeur de parler d'un nombre universel pour l'abordabilité. C'est pourquoi la SNL comprend une série de programmes qui répondent à différents besoins en matière de logement au moyen de diverses mesures d'abordabilité fondées sur des données probantes. Pour que le logement soit abordable, il doit être offert à un prix équitable et répondre aux besoins d'une famille, et ce, sans empêcher cette dernière de s'épanouir.

Les programmes spécialement destinés aux groupes vulnérables et offrant des niveaux de financement supérieurs sous forme de contributions (c.-à-d. des subventions non remboursables) peuvent appuyer un niveau accru d'abordabilité. C'est le cas des programmes comme l'ICRL. L'ICRL fournit jusqu'à 100 % du financement sous forme de contributions en capital pour la création de logements. Tous doivent être destinés aux populations vulnérables et permettre aux locataires à faible revenu de ne pas consacrer plus de 30 % de leur revenu brut au loyer. En revanche, les programmes offrant exclusivement des prêts ont une capacité limitée d'encourager la création de logements abordables pour les ménages à faible revenu et mettent plutôt l'accent sur l'augmentation de l'offre pour les ménages de la classe moyenne. Par exemple, l'initiative Financement de la construction de logements locatifs vise à accroître l'offre de logements locatifs traditionnels dont les loyers sont aux taux du marché ou proches de ceux-ci, et pas nécessairement à fournir des logements abordables aux ménages à faible revenu.

Conformément aux observations présentées par les représentants de la SCHL au Comité HUMA, le gouvernement reconnaît les difficultés que posent ces différents critères d'abordabilité. De plus, dans le cadre des engagements pris dans le budget de 2022, les exigences en matière d'abordabilité et de durabilité du FNCIL sont en cours d'examen (recommandation 8).

Thème 3 – Collaboration entre les gouvernements et au sein du gouvernement fédéral (recommandations 10, 11, 12, 13 et 14)

Il est essentiel d'établir de solides partenariats au sein des ordres de gouvernement et entre ceux-ci pour relever les défis liés au système canadien du logement. Compte tenu de l'ampleur des changements qui s'imposent, aucun organisme ni aucun ordre de gouvernement ne possède à lui seul toute l'expertise ou l'accès à tous les leviers nécessaires. Comme sous le thème 1 lié à l'itinérance, le gouvernement est d'accord avec le Comité sur le fait que ces partenariats – conclus entre les ministères fédéraux, les provinces et les territoires ou d'autres parties – doivent avoir une répartition claire des responsabilités et être constamment évalués pour en vérifier l'efficacité.

Le gouvernement a accordé la priorité aux mesures visant à renforcer ces liens, surtout en renforçant la collaboration entre la SCHL et Infrastructure Canada (INFC). Le gouvernement évalue constamment l'efficacité de la SNL et, conformément aux exigences de la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement*, il dépose un examen triennal des programmes de la SNL. Le prochain rapport sera publié au printemps 2024. Cet examen porte sur les réalisations de chaque programme de la SNL et donne un aperçu du financement total affecté à chacun d'eux. Le gouvernement collaborera avec le Comité HUMA afin de déterminer la meilleure façon de fournir une mise à jour sur la SNL après la publication du rapport d'examen triennal en 2024 (recommandation 14).

Le gouvernement a pris d'autres mesures pour renforcer l'harmonisation, la coordination et l'intégration des politiques fédérales sur l'itinérance et le logement. Ces mesures comprennent le lancement en 2023, par INFC et la SCHL, de nouveaux comités des sous-ministres et des sous-ministres adjoints sur le logement et l'itinérance. L'objectif de ces comités est d'élaborer une stratégie pangouvernementale qui s'appuie sur les initiatives existantes et qui propose des occasions de collaboration accrue pour obtenir de meilleurs résultats en matière de logement et d'itinérance.

Le gouvernement fera le point auprès du Comité sur le cadre de responsabilisation et les activités en cours pour atteindre la cible de réduction de l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028, dont les efforts d'établissement d'une stratégie pangouvernementale. Le gouvernement collaborera avec le Comité HUMA afin de déterminer la meilleure façon de fournir cette mise à jour d'ici décembre 2023 (recommandations 11, 12 et 13).

Les problèmes de logement et d'itinérance relèvent aussi de plusieurs administrations et nécessitent la coordination et la collaboration des divers ordres de gouvernement. Conformément aux recommandations du Comité, le gouvernement a créé de nombreux canaux pour favoriser de solides partenariats avec les PT et il est déterminé à assurer leur amélioration continue.

En 2018, 12 des 13 ministres responsables du logement aux échelles fédérale, provinciale et territoriale ont approuvé le Cadre de partenariat pour le logement. Ce cadre a permis d'établir une vision commune du logement et de jeter les bases d'ententes bilatérales pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives de la SNL. Ces ententes comprennent 15,2 milliards de dollars en financement par contributions équivalentes fédérales et provinciales pour plusieurs initiatives, notamment :

- 8,6 milliards de dollars pour protéger et accroître le parc de logements communautaires dans le cadre de l'Initiative canadienne de logement communautaire;
- 4 milliards de dollars destinés à l'Allocation canadienne pour le logement (ACL), afin de fournir du financement directement aux ménages pour les aider à payer leurs frais de logement;
- 2,2 milliards de dollars en financement supplémentaire accordé aux PT pour répondre à leurs priorités et besoins locaux en matière de logement.

Ces investissements visent à atteindre les cibles suivantes :

- un total de 330 000 logements continuant d'être offerts en tant que logements sociaux;
- un accroissement de 15 % du nombre de logements à loyer subventionné (environ 50 000 logements);
- aucune perte nette de logements sociaux pour les Autochtones en milieu urbain disponibles pour les ménages à faible revenu;
- réparation d'au moins 20 % des logements sociaux existants (environ 60 000 logements);
- remise en état des logements sociaux préservés pour les Autochtones en milieu urbain;
- soutien d'au moins 300 000 ménages grâce à l'ACL.

La SCHL travaille actuellement avec les PT pour établir un processus officiel de publication de leurs données sur le site Web *Un chez-soi d'abord*. Une partie de ce processus consiste à s'assurer que toutes les données sont exactes, puis examinées, approuvées et acceptées par l'ensemble des PT et la SCHL avant d'être rendues publiques.

Dans les ententes avec les PT, le gouvernement a mis l'accent sur une approche collaborative et souple pour s'adapter aux besoins particuliers des PT, comme en témoignent la collaboration continue et les améliorations apportées à l'ACL. Par exemple, le gouvernement cherche actuellement à obtenir des PT des contributions équivalentes et un soutien à la mise en œuvre pour son montant supplémentaire de 314 millions de dollars à l'ACL afin de soutenir les personnes survivantes de la violence fondée sur le sexe. Le gouvernement a aussi donné la souplesse nécessaire aux PT pour qu'ils puissent utiliser leur financement par contributions équivalentes pour soutenir d'autres populations prioritaires locales, au-delà des personnes survivantes de la violence fondée sur le sexe. Cette souplesse reflète une reconnaissance des divers besoins locaux partout au pays, mais permet de veiller à ce que le financement fédéral soit toujours consacré aux objectifs de la politique fédérale.

Les gouvernements travaillent ensemble dans le cadre du Forum FPT sur le logement pour élaborer une vision à long terme selon laquelle tout le monde au Canada a accès à un logement abordable qui répond à ses besoins. Ce partenariat permet de s'assurer que les solutions de logement – de l'itinérance aux logements du marché – se complètent pour répondre aux besoins de la population canadienne. Dans son rôle de coprésidente du Forum FPT sur le logement, la SCHL travaille en étroite collaboration avec les PT. Ses efforts visent ce qui suit : éclairer les politiques et les priorités en matière de logement, coordonner les efforts dans l'ensemble du secteur de l'habitation, partager les pratiques exemplaires et déterminer les besoins en matière de recherche, mesurer le succès de la SNL et collaborer à l'élaboration de politiques et de programmes pour régler les nouveaux problèmes de logement. Des réunions du Forum FPT sur le logement se tiennent périodiquement au niveau des hauts fonctionnaires, des sous-ministres et des ministres. Le gouvernement travaille aussi avec les PT à la mise sur pied du Groupe de travail sur le logement avec services de soutien et l'itinérance dans le cadre du Forum FPT sur le logement. L'objectif est d'améliorer davantage la collaboration intergouvernementale, l'échange d'informations et la coordination concernant les questions d'itinérance.

Comme il a été mentionné, pour s'assurer que les politiques de la SNL correspondent aux besoins actuels en matière de logement, la SCHL effectue un examen détaillé de l'efficacité de ses ententes avec les PT tous les trois ans. Cet examen permet de déterminer les améliorations possibles, y compris les occasions d'accroître l'offre de logements abordables pour les personnes qui éprouvent les plus grands besoins. Les résultats du plus récent examen ont été publiés en 2022. Ceux-ci ont révélé que les PT sont en bonne voie d'atteindre ou de dépasser les cibles à court terme en matière de construction et de réparation, malgré les difficultés que connaît le secteur de la construction et l'incertitude sur le marché de l'habitation. Toutes les recommandations publiées dans le cadre de cet examen ont depuis été mises en œuvre (recommandation 10).

INFC a établi des mécanismes pour améliorer la collaboration avec les PT, y compris des réunions bilatérales et multilatérales périodiques dans le cadre du Forum FPT ouvert sur l'itinérance. Ces mécanismes permettent aux gouvernements d'échanger des informations et d'améliorer la coordination de la conception et de la mise en œuvre des programmes de lutte contre l'itinérance, notamment la prestation de services globaux et d'autres formes de soutien.

Conclusion

La présente réponse décrit les mesures que prend le gouvernement pour continuer de renforcer son approche d'investissement dans le système canadien du logement. Elle met en évidence la portée prévue de la SNL ainsi que son adéquation et ses limites dans le contexte actuel. Elle décrit comment la SNL, ainsi que d'autres investissements gouvernementaux, soutient les populations dans le besoin et leur accorde la priorité. Elle se conclut par un résumé sur la manière dont le gouvernement continue de peaufiner son approche à l'égard de la mise en œuvre des programmes, de la mesure des progrès et de la collaboration intergouvernementale.

L'engagement du gouvernement à atteindre les objectifs de la SNL repose sur sa conviction que d'assurer l'abordabilité, la stabilité, la durabilité et l'équité du système canadien du logement est essentiel à la prospérité continue du pays. La SNL est un élément crucial de l'approche adoptée par le gouvernement pour y parvenir. Elle doit continuer d'évoluer en fonction des changements dans la portée et l'ampleur de la crise que nous vivons aujourd'hui. Le gouvernement demeure déterminé à investir, à innover et à adopter l'approche pangouvernementale requise pour bâtir un système de logement qui répond aux besoins de tout le monde au Canada.